

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 2 Rue Gounod - 75017 PARIS - Télécopie : 01.46.22.93.90
SARL au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00014 - APE 6832 - GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie transaction : 120 000€ Garantie Gérance : 2 220 000€ Garantie Syndic : 340 000€ - CARTES PROFESSIONNELLES : 75012016000007619 délivrées par la Préfecture de Police de PARIS

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

DECLARATION REVENUS FONCIERS 2017

Imprimé 2072 S

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : 222 - 265

Achèvement de l'immeuble : 01/01/1901

Adresse du bien 218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

Cher client,

Nous vous apportons ci-dessous les éléments d'aide à la déclaration de vos revenus fonciers.

Cet état ne tient compte que des éléments ayant été portés à notre connaissance et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du cabinet.

IMPORTANT : le taux de déduction forfaitaire peut-être variable en fonction de l'option fiscale choisie. Votre responsable clientèle.

Immeuble en régime fiscal Droit commun

RECETTES		
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	601 308
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	17 887
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance	
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés, locaux (autres que d'habitation), étangs, cours d'eau dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers	
5	TOTAL des lignes 1 à 4	619 195
DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES		
6	Frais d'administration et de gestion	31 732
7	Autres frais de gestion : 20 € par local	20
8	Primes d'assurances	
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales	
13	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
14	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
15	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	17 887
16	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée	9 542
17	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure	9 265
18	TOTAL DES DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+13+14+15+16-17)	49 916
19	Déduction spécifique.	0
22	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles	
23	REVENU (+) OU DEFICIT (-) par catégorie d'immeubles (ligne 5 - 18 - 19 - 22)	569 279
24	Réintégration du supplément de déduction	
25	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés	
26	REVENU NET (+) OU DEFICIT (-) (ligne 23+24-25)	569 279
27	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	
28	REVENUS (+) OU DEFICIT (-) A REPARTIR ENTRE LES ASSOCIES (lignes 26+27)	569 279

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 2 Rue Gounod - 75017 PARIS - Télécopie : 01.46.22.93.90
SARL au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00014 - APE 6832 - GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie transaction : 120 000€ Garantie Gérance : 2 220 000€ Garantie Syndic : 340 000€ - CARTES PROFESSIONNELLES : 75012016000007619 délivrées par la Préfecture de Police de PARIS

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

LISTE DES LOCATAIRES PRESENTS DURANT L'ANNEE 2017

Immeuble : 265/ 218/222 BLD DE LA VILLETTE
218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

Propriétaire : 222/ SCI THOMAS Michel

N° Nom & Prénom du locataire	N° Désignation du lot principal	Date Entrée	Date Sortie
1 LA PLATEFORME DU BATIMENT	43 Local Cial	15/06/2004	